

Origines de la berce du Caucase

Espèce, originaire du Caucase, introduite en Europe comme plante ornementale dans les jardins botaniques au 19^{ème} siècle. Après une période de latence de près d'un siècle, la berce du Caucase est devenue invasive de 1950 à 1970, à partir des jardins particuliers et de prairies aménagées.

Description

La plante fait partie de la famille des Apiacées. La berce mesure de 2 à 4 mètres de hauteur avec une tige cannelée et creuse, couverte de poils et souvent tâchetée de pourpre.

Les fleurs de la berce sont blanches, disposées en parapluie et peuvent atteindre 1,5 mètre d'envergure

Reproduction et propagation de la berce du Caucase

La berce du Caucase est une plante monoïque à floraison estivale avec auto-pollinisation et pollinisation entomophile.

La plante se reproduit uniquement par voie sexuée et se dissémine exclusivement par les graines qu'elle produit (plus de 10 000 par individu). Les graines constituent une réserve durable dans un rayon de 50 m.

La dissémination se fait par le vent, anémochorie, et par l'eau, hydrochorie. Les graines germent à partir du mois d'avril. La fructification a lieu à l'automne (entre fin août et mi-octobre).

Habitat de la berce du Caucase

La plante nécessite un sol suffisamment humide et un substrat bien pourvu en azote.

Elle envahit les talus le long des bords de route, les terrains vagues et les friches, mais également les berges des rivières. On les retrouve aussi au niveau des sous-étages des forêts riveraines ou encore sur les friches minières, voire les côteaux calcaires et lisières forestières.



Face aux risques pour l'environnement et la santé humaine, la **Commission européenne** a inscrit **la berce du Caucase** sur la **liste des espèces préoccupantes visées par le règlement n° 1143/2014 de l'UE** relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Impacts de la berce du Caucase

► Sur le fonctionnement des écosystèmes:

- augmentation de l'érosion des berges, due à la suppression ou l'exclusion des espèces indigènes, qui jouent un rôle important dans la stabilisation des berges.
- diminution de l'accès à la lumière pour les espèces indigènes.
- augmentation de la biomasse dans les sites envahis.
- vitesse de décomposition de la litière plus lente sur les sites envahis, diminution de la dynamique du cycle de la matière organique.
- augmentation des concentrations en substances nutritives (phosphore, cations échangeables) dans les réservoirs des sites possédant initialement de faibles concentrations en substances nutritives.

► Sur la structure des communautés végétales en place:

- création d'une nouvelle strate de végétation dans les habitats à végétation rase, conduisant à une augmentation de l'ombrage pour la strate herbacée sous-jacente.

► Sur la composition des communautés végétales en place:

- diminution de la richesse spécifique dans les sites envahis.

► Sur **les interactions avec les espèces indigènes animales et végétales:**

- diminution de la reproduction des salmonidés, due à un excès de sédiments lessivés et accumulés dans les interstices des graviers lors de l'érosion des berges.

- altération de la biomasse, de l'activité et de la diversité microbienne du fait de la diminution de la dynamique du cycle de la matière organique.

► Sur **la santé:**

- la sève de la berce du Caucase peut causer par contact avec la peau des dommages importants sur les cellules cutanées superficielles (dermites, lésions apparentées à des brûlures, douloureuses et parfois graves). Les toxines qu'elle contient sont phototoxiques, c'est-à-dire qu'elles réagissent lorsqu'elles sont exposées à la lumière. En cas d'exposition au soleil, le développement de lésions est accru, rendant la peau extrêmement sensible. Après guérison des plaies, des tâches brunes ou blanches peuvent persister pendant plusieurs mois, voire quelques années sur les régions affectées et ces dernières peuvent demeurer photosensibles.

Mesures préventives

✓ Mesure chimique: le traitement phytocide à base de substances rémanentes (glyphosphates)

- Cette technique non sélective détruit les espèces en place et peut présenter un risque pour la santé humaine, d'où la volonté de s'engager dans des voies alternatives.

✓ Mesure biologique / écologique: le pâturage ovin ou bovin

- Les animaux du troupeau vont consommer la berce du Caucase à son stade juvénile. Il est cependant indispensable d'éliminer dans un premier temps les individus adultes manuellement, car ils présentent un risque de brûlure sur les animaux.

✓ Mesure mécanique: la fauche

- Une coupe juste avant la floraison affaiblit la plante et permet de réduire progressivement la banque de graines dans le sol. L'efficacité du contrôle est accrue en augmentant le nombre de fauches quelques semaines plus tard pour éliminer la plante totalement.

✓ Mesure manuelle: l'arrachage

- Une extraction manuelle des jeunes plants par arrachage dans le cas d'une faible population de berces du Caucase avec une bêche ou une tarière.



Précautions à prendre



Le port de gants imperméables est impératif



L'intégralité du corps doit être protégée de manière à éviter le contact direct de la peau avec la plante

Références :

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/heracleum-mantegazzianum/#1460369323727-af42a43e-c75b>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/115b4391_rapport-information

<https://www.tela-botanica.org/mission/wp-content/uploads/2021/07/SANTVEG2016SA0066Ra.pdf>